



# Services



## Édito

### RenoïRH : une gestion de rentrée catastrophique !

La Fonction publique joue de malchance. Après l'échec de l'application Louvois pour le versement des salaires dans l'Armée, de SIRHEN à l'éducation nationale, l'application RenoïRH semble exploser en plein vol, dès sa mise en place fin 2022. Exagération ? Les responsables académiques du SNASUB-FSU nous informe des graves dysfonctionnements en cours, cumulant fatigue, burn-out, arrêts maladie... Nous livrons dans ce bulletin les échos de quelques exemples parmi tant d'autres.

Le SNASUB-FSU réclame urgemment le paiement intégral des heures supplémentaires, la création d'emplois pour pallier les manques d'effectifs dans les services en souffrance, des visites des formations spécialisées (ex CHSCT) dans les services, pour étudier précisément les dysfonctionnements et les besoins et retrouver une sérénité dans les services. Nous demandons également que RenoïRH soit revu au plus vite et que les autorités ministérielles envoient une communication officielle qui reconnaisse et réponde aux attentes des personnels.

François FERRETTE

#### → Le SNASUB-FSU exige :

- paiement des heures supplémentaires des personnels exerçant sur RenoïRH ;
- créations d'emplois dans les services gestionnaires pour faire face aux besoins ;
- recours aux formations spécialisées (nationale et académiques) pour étudier les situations ;
- paiement des salaires des contractuels sans contrat.



## Au sommaire

- Académie de Nancy-Metz : échos de gestionnaires RH travaillant sur RenoïRH
- Académie de Normandie : les conséquences funestes de RenoïRH !
- Académie de Toulouse : rentrée particulièrement difficile

## Échos de gestionnaires travaillant sur RENOIR RH – Rectorat de Nancy-Metz DPAE 1 et DPAE

**N**OMBRE d'entre nous (Gestionnaires DPAE1 et DPAE 2) souhaitaient t'apporter leurs témoignages, mais cette 1<sup>re</sup> rentrée sur Renoirh est si lourde et compliquée que nous ne réussissons pas à trouver le temps de répondre individuellement d'ici jeudi. Par conséquent, nous avons pris la décision d'apporter une réponse collégiale au plus près de nos ressentis. Pour tenter de résumer ces 9 premiers mois sur RENOIRH, il est important d'analyser 2 aspects :

- 1°) le logiciel RENOIRH
- 2°) l'impact sur les gestionnaires

### → 1°) logiciel RENOIRH

- logiciel NON ABOUTI que nous construisons au fil des jours!!
- non adapté aux exigences de l'éducation nationale;
- logiciel en constante évolution avec des Modops plus à jour, voire inexistantes (Prise en charge personnels Pacte... BOE..);
- certaines saisies automatiques sur AGORA deviennent manuelles sur RENOIRH – les temps de saisies sont 2 à 5 fois plus longs que sur AGORA;
- lenteur du logiciel + blocage de Renoirh en pleine période de rentrée.

**À noter :** RENOIRH n'est absolument pas adapté à la gestion des contractuel·les. Nos collègues ges-

tionnaires en charge du pôle concerné sont en très grande souffrance.

### → 2°) Impact sur les gestionnaires

En toute objectivité, SEULE la SOLIDARITÉ entre nous, a permis à l'équipe de tenir «debout».

Le stress, l'épuisement qui se cumulent de mois en mois (maux de tête, nausées, vie sociale et familiale impactées, insomnies fréquentes..) nuisent de plus en plus gravement à notre santé. Pression constante avec le sentiment dévalorisant et destructeur d'un travail quotidien inachevé. Cette 1<sup>re</sup> rentrée est venue se rajouter à l'équilibre physique et mental déjà bien fragilisé de chacun de nous. Si aujourd'hui, nous pouvons nous enorgueillir d'être parvenus à prendre en charge la totalité de nos personnels titulaires nouveaux, nous le devons au fait d'avoir spontanément travaillé en dehors de nos heures habituelles (les soirs, les week-ends pour certains et pendant les vacances) ceci dans le souci de parvenir à payer nos agents dans les temps!!

À ce jour, le moral et l'épuisement physique de chacun est au plus bas et la question qui se pose est la suivante :.... Combien de temps pourrions-nous tenir encore ce rythme infernal qui impacte nos vies personnelles?..

Dernière précision et non des moindres : Nos salaires et indemnités sont loin d'être à la hauteur des engagements professionnels que nous menons actuellement.

DPAE 1 et DPAE 2 - 12/09/2023

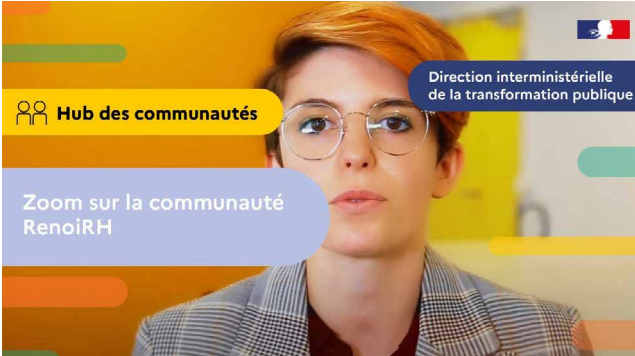


Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques  
Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNEO, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...



**RenoirH : chronique d'une catastrophe annoncée ?**

Secteur Services  
Extrait de notre mensuel Convergences (février 2023)



Direction interministérielle de la transformation publique

Hub des communautés

Zoom sur la communauté RenoirH

## 👉 Compte-rendu de la rencontre entre des représentants du ministère et les personnels dans l'académie de Nancy-Metz :

La rencontre avec le DGRH, (vendredi 15 sept de 10 h 45 à 12 h 15) avec un représentant de la DAF, un représentant SEMSIHR (pour Renoirh) un médecin, un psychologue s'est très bien passée, dans la mesure où nous avons été réellement écoutés — chacun de nous a pu s'exprimer en toute liberté — l'attention de leur part nous a semblé réelle — Le DGRH a pris en note longuement chaque intervention — Il nous a remerciés à la fin en nous disant qu'il avait été touché par nos propos et qu'il se doutait que vu la force de nos échanges, ce moment avait dû nous coûter émotionnellement. Tout s'est fait dans le calme, et dans le respect! — nous avons principalement abordé l'aspect complexe de Renoirh et le retentissement sur nos vies privées, sur le plan physique et psychologique.

L'après-midi de ce vendredi 15 a été consacrée à une approche technique de RenoirH. Une liste non exhaustive des problèmes rencontrés a été établie par les gestionnaires de DPAE 1 et 2 et transmise à la DGRH. Quelques points de cette liste ont pu être abordés, mais très peu compte tenu du timing serré de la journée. L'impression générale qui se dégage de cette journée est l'écoute dont a fait preuve le ministère, leur prise de notes, mais également le manque criant de réponses et solutions immédiates et/ou à court terme. Grâce aux explications fournies, nous avons bien compris que RenoirH n'est pas «à la main» de l'Éducation nationale et que les évolutions du logiciel, si elles sont acceptées par le CISIRH, seront très longues à être mises en place. Voilà... à voir ce qu'il en résultera pour les mois à venir, mais nous avons au moins pu faire entendre NOTRE parole, NOTRE vécu et NOS ressentis.

## → Académie de Normandie

### /// Les conséquences funestes de RenoirH !

**F**IN août 2023, 24 signalements au RSST ont été envoyés par les collègues de la DPA pour tirer la sonnette d'alarme et dans lesquels sont dénoncés les charges de travail, la fusion des bases (mais on peut également dénoncer la fusion des académies puisque arrive aujourd'hui le résultat de ce que le SNASUB-FSU présageait depuis le début), leur outil de gestion, la fatigue et le stress accumulé (avec des congés non pris et des heures accumulées par centaines).. Le SNASUB-FSU a été sollicité début septembre par de nombreux collègues contractuels qui n'ont pas eu de contrat.

Les personnels mutent hors de la DPA et ne sont pas remplacés. La FSU et le SNASUB-FSU ont alerté depuis des mois de la situation de fragilité dans laquelle la DPA se trouvait.

En attendant, les personnels pâtissent aussi bien du côté du service gestionnaire que du côté des agents gérés. Les contractuels sont parmi les plus touchés, certains seront sans contrat pendant plus de trois semaines. Aussi, pour faire face à l'absence de versement de salaire, une réunion de la commission académique de l'action sociale a eu lieu le 21 septembre au cours de laquelle il a été annoncé aux syndicats

qu'une aide exceptionnelle de 400 € (non remboursables) serait versée aux agents sans contrat. Cela constitue un premier pas pour permettre de vivre, mais ce n'est pas encore suffisant. 400 €, c'est sans doute l'équivalent d'un petit loyer mais comment payer les factures, acheter à manger? Par ailleurs, les nouveaux contractuels sans contrat n'ayant pas 6 mois de contrat (cumulés ou non et sans interruption) sont interdits d'action sociale. Nous demandons aux autorités académiques de passer outre, comme elle le fait sans vergogne sur d'autres sujets quand il s'agit d'appliquer certains textes réglementaires ou circulaires d'application.

Nous demandons que toutes les situations soient étudiées par les assistantes sociales des personnels et présentées auprès de la conseillère technique pour sensibiliser les autorités académiques.

Autre situation ubuesque dans laquelle se déroule cette rentrée : des dizaines de postes administratifs, mais aussi d'agents de labos, sont vacants dans des collèges et lycées alors que des personnes ont accepté de travailler depuis le 1er septembre. Les EPLE sont en attente de l'accord de la DPA pour leur dire de venir travailler.

## 👉 Lettre d'une contractuelle sans contrat à la rectrice de Normandie :

Madame La Rectrice,

Je viens vers vous pour que vous aidiez en urgence l'ensemble des contractuels qui n'ont pas reçu leur salaire depuis juillet. Je suis contractuelle dans un lycée. J'ai fait ma rentrée en 2022-2023. Un an dans l'établissement, superbe expérience, très contente de l'année passée jusqu'au 27 juillet 2023. 27 Juillet 2023, reçu mon salaire, plutôt un acompte sans explication. J'ai voulu contacter le rectorat, mais personne pendant les vacances. Aucune permanence téléphonique qui pourrait nous renseigner. A ce jour, je n'ai pas reçu le complément de salaire du mois de juillet et rien pour le mois d'août. Je n'ai pas non plus mon attestation pour Pôle Emploi. Sans ce document, cer-

tains contractuels ne peuvent pas s'inscrire et percevoir des indemnités. Donc un petit acompte en juillet et zéro revenu au mois d'août. J'ai contacté la DPA, ils sont débordés.

Je comprends, mais je suis dans une situation financière qui ne peut pas durer. Je vous demande de faire pour moi et tous les contractuels les paiements en urgence et nous donner nos attestations Pôle Emploi. Personnellement, je souhaite rester à l'éducation nationale mais si les conditions ne changent pas, je partirai avec regrets à cause des dysfonctionnements du rectorat.

Une contractuelle motivée par son travail et qui veut travailler

## → Académie de Toulouse

# Rentrée particulièrement difficile dans l'académie, surtout pour les agent-es contractuel-les

Le 31 août le recteur de l'académie de Toulouse annonçait lors d'un point presse : « théoriquement, il y aura un enseignant devant chaque classe à la rentrée ». Mais que dire des services administratifs ? Y a-t-il eu un agent devant chaque clavier ? Nous le savons la réponse est non.

« Théoriquement » il devrait y avoir un fonctionnaire affecté sur chaque poste. Las, les postes vacants à la rentrée sont devenus une habitude. Les non remplacements ou remplacements tardifs aussi. A cela s'ajoute la valse des postes en cours d'année, permise par la déréglementation progressive de la fonction publique, qui déstabilise les organisations de travail et impose de gros efforts à celles et ceux qui, présents dans les établissements et services, assurent tant bien que mal la continuité du service.

Le SNASUB-FSU aurait voulu souhaiter une bonne rentrée à toutes et à tous. Mais, nous savons les difficultés rencontrées au quotidien par bon nombre de collègues, particulièrement en cette période de l'année. Et nous le constatons de manière forte en cette rentrée 2023. Quel mépris pour les collègues contrac-

tuels ! Le retard dans l'établissement des contrats est tout à fait scandaleux (et non réglementaire). L'inquiétude est grande pour celles et ceux qui se rendent à leur poste de travail, sans qu'aucune formalité n'ait été faite pour assurer leur couverture sociale et leur paie. De plus, parmi ces personnes certaines sont déjà en difficultés n'ayant pas eu dans les temps attestation de pôle emploi ou attestation de salaire.

Jeudi 21 septembre, un webinar organisé par le secrétaire général du rectorat devait apporter quelques explications aux adjoints-gestionnaires des EPLE et à travers eux aux personnels. Que dire... Le secrétaire général a avoué une situation inacceptable. Celle-ci serait dû au logiciel RenoiRH et au fort renouvellement de personnels dans les services. Oui, peut-être. Mais cette situation n'était-elle pas inévitable ? Le résultat du mouvement de mutation ne date pas d'hier. Les difficultés liées au nouveau logiciel était connue. Pourquoi aucune procédure alternative n'a été élaborée pour l'édition des contrats et sécuriser la situation des personnels ? Quelle que soit la réponse à cette question, la solution du rectorat

à cette crise, c'est de faire travailler dur nos collègues de la DPATE pour assurer l'édition des contrats au plus tard aujourd'hui. Conséquence de ce fiasco, les agents concernés seront payés sur le mode de l'acompte, début octobre et 72 % de leur maigre salaire. Ceci sera effectif, si les contrats signés sont retransmis au rectorat rapidement.

Nous savons aussi les difficultés rencontrées par les néo-titulaires, installés dans leurs fonctions parfois bien après le 1er septembre. Les prises de postes sont souvent difficiles. Et à cela s'ajoute parfois une paie en acompte du fait d'une affectation tardive.

Le recteur et les services académiques ont toujours beaucoup d'entrain pour annoncer le bon déroulement de la rentrée. Mais pour avouer les dysfonctionnements graves des services et assumer les erreurs, les responsables sont très discrets. Aujourd'hui, le recteur a écrit aux agents non-titulaires pour leur expliquer la situation et conclu qu'il « tiendra ses engagements et ses obligations ». Nous aurions préféré qu'il les ait tenus dans les temps comme il se doit à un employeur sérieux, qui plus est à une institution de l'État.

Pour le SNASUB-FSU, cette situation n'est malheureusement pas une surprise. Il est devenu particulièrement difficile de recruter pour l'Éducation Nationale. À chaque fois que le sujet est abordé par le SNASUB-FSU dans les rencontres avec les services académiques ou ministériels, la même réponse nous est faite. Il faut travailler sur l'attractivité des métiers.

Comme si modifier les référentiels métiers et rajouter quelques euros aux primes pouvait suffire à tout changer. Mais que dire des conditions de travail, de l'accueil des nouvelles recrues, des formations sur le tas... Nous nous épuisons pour assurer la continuité du service public dans les établissements et services pendant que les responsables de notre académie provoquent une rupture majeure de cette continuité. Et si l'amélioration de l'attractivité de la fonction publique commencée par le simple respect des agents, en premier lieu par leur employeur ?

Enfin, la communication exclusivement descendante, et les injonctions pour moderniser à tout prix le service public (Op@le, RenoirH, Opera...) dans des délais extrêmement contraints, en déconnexion des réalités du terrain, conduisent à épuiser les personnels et à instaurer un climat de défiance. Le SNASUB-FSU dénonce cela et réclame une autre organisation dans la conduite des changements nécessaires, basée sur la concertation et un rythme permettant à chacun de participer et de contribuer à la réussite des projets.

Aujourd'hui plus que tout autre, le SNASUB-FSU se tient au côté des agents pour les accompagner et les défendre. Vous êtes contractuel ou néo-titulaire et le rectorat ne vous apporte pas de réponse sur votre situation administrative, contactez-nous. Vous êtes en poste et devez travailler plus pour pallier l'absence de collègue, contactez-nous. Manque de formation, manque de repère lors de votre prise de poste, contactez-nous.

**Il est Urgent de défendre le service public!**

**Unissons-nous, Syndiquez-vous!**

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

www.fsu.fr

**Le SNASUB-FSU sur LinkedIn**

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>

**Ne restez pas isolé-e Adhère au SNASUB-FSU**

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

Pour consulter les grilles indiciaires à jour sur le site du SNASUB-FSU, flashez ce code ou rendez-vous sur <https://snasub.fsu.fr/grilles-indiciaires-a-jour/>

## Vos coordonnées personnelles

Bulletin Services 1

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales : .....

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Madame  Monsieur  
 Nouvelle adhésion  Réadhésion  
 Date de naissance : .....

## Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage : .....  
 Entrée, immeuble : .....  
 N° type, voie : .....  
 Nom de l'affectation : .....  
 Service : .....  
 N° type, voie : .....  
 Code postal : .....  
 Localité, Cedex : .....  
 Pays : ..... Portable : .....  
 Tél. professionnel : .....

## Votre cotisation

Secteur :  EPLE  Services  Supérieur  Bibliothèques  
 Retraité.e :  Oui  Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : ..... Grade : ..... %  
 Quotité de travail : ..... %  
 Position d'activité : .....  
 (disponibilité, congé parental, congé de formation...)

**Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.**

## Votre calcul

( ..... + ..... ) = ..... x ..... = .....  
 Indice **1** NBI Total  
 NBI Total  
 Indice + NBI  
 Coefficient  
 Coefficient x quité (ex. : ..... à reporter en page 2  
 x 0,8 pour 80 %)  
 \* Aide au calcul de votre cotisation » ci-dessus

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento* et notre journal *Convergences*.  
 Souhaitez-vous recevoir la revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), *Pour*, au format :  
 Par envoi postal  Par envoi électronique (adresse e-mail obligatoire)

## Le règlement

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

### > par chèque

1, 2 ou 3 chèques(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encassé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : <https://snasub.fsu.fr>  
*Mémento* ou de notre journal *Convergences*. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : **Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET**, ou bien nous contacter par téléphone au 06 45 25 60 91.

### > par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

### Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

### < Prélèvement automatique SEPA

À envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel / unique

Vos nom et prénom : .....

Votre adresse : .....

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque - BIC

### Mandat de prélèvement



Single Euro Payments Area  
 Référence unique du mandat (à compléter par le SNASUB) : F4597ZZ595401  
 Identifiant créancier SEPA :

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU  
 Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr>  
 rubrique « Sections académiques » ou dans notre mensuel *Convergences*.

### < Règlement par chèque

Nombre de chèques(s) :

Montant de votre cotisation : .....

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.  
**Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.**  
 Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.  
 Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.  
 Vous serez avertie de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Signé à :

Le :